AR Prefecture
043-200073401-20220317-2022010-DE
Reçu le 24/03/2022
Publié le 24/03/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

NO 2022.010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 09/03/2022

Membres en exercice : 42 présents / 29 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt -deux le JEUDI 17 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Aymeric Roudil, Joël Devidal, Hervé Romieu, Dunand-Grgic Dominique, Pierre Bresselle, Raphaël Bonnet, Laurence Dessalces-Bonnet, Annie Mauté, Eliane Monteil, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Patrick Roche, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Robert Machabert, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, Marie-Agnès Mourlevat, Jean-Pierre Pons, Christine Miramand, Jean-Marc Fargier.

Procuration de Raymond Abrial à Christine Miramand, , de André Ferret à Marie-Agnès Mourlevat, de Stéphane Sagueton à Raphaël Bonnet,

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : CAUTIONNEMENT EMPRUNT 900 000 € EHPAD FOYER ST JEAN (complément à la délibération du 24 juin 2021-2021.043) POUR RESTRUCTURATION . Caisse Epargne.

Vu la demande de l'EHPAD Foyer St Jean de Laussonne, visant à obtenir une caution solidaire de la Communauté de communes à hauteur de 25% d'un emprunt d'un montant de 900 000€ contracté auprès de la Caisse d'Epargne et du Limousin pour la restructuration de l'EHPAD. La quote-part de l'emprunt garanti par la communauté de communes s'élèverait donc à 225 000€ (deux cent vingt cinq mille euros).

Vu l'article L 2252-1 du CGCT,

Vu les caractéristiques financières du prêt qui sont les suivantes :

- prêt bancaire classique. Organisme prêteur : Caisse d'Epargne

- Objet : travaux de restructuration.

-taux fixe 1.05%

-durée d'amortissement 300 mois avec 2 ans de phase de mobilisation.

-Echéance annuelle constante de 41 119.08€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et entendu les explications de M Le Président :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220317-2022010-DE
Reçu le 24/03/2022
Publié le 24/03/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

→ Accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 900 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

→ Précise que la garantie de la Communauté de communes est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Foyer St Jean dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

→ Reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution et être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt souscrit par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur la situation financière de la communauté de communes.

→ Sur notification de l'impayé en lettre simple, la communauté de communes s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'association Foyer St Jean pour son paiement en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

→ Autorise Monsieur le Président à intervenir sur le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'association gestionnaire de l'EHPAD Foyer St Jean et à signer la convention de cautionnement avec cet organisme ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme